

0.713-13 (1)

a/a

Restructuration du Secrétariat de l'ONU

1. La Mission Permanente d'Observation de la Suisse auprès des Nations Unies à New York a informé le DFAE, le 3.12.1992, des décisions que le Secrétaire Général a prises en matière de restructuration du secrétariat de l'ONU.
2. Il a notamment décidé de scinder en trois le Département du Développement Economique et Social institué en janvier 1992. Le département de la coopération technique serait dirigé par M. Ji, jusqu'ici responsable du Département. Le secteur de la statistique et des données, nouvellement créé, sera confié à M. Pierre Millerand, Directeur de l'Institut français de statistique. Enfin, M. Desai, ancien secrétaire général adjoint de la CNUED, a été nommé à la tête du secrétariat de la Commission du Développement Durable et de l'ECOSOC, qui aura son siège à New York. D'autre part, le Secrétaire Général a nommé Mme Elizabeth Dowdeswell, du Canada, au poste de Directeur Exécutif du PNUE.
3. Le DFAE constate que le Secrétaire Général a agi dans le cadre de ses compétences. Il n'a pas suivi les recommandations de l'Assemblée Générale, qui n'étaient d'ailleurs même pas encore exprimées sous leur forme définitive, mais a pris en compte les craintes de certains Etats moins avancés, qui n'ont pas de mission à Genève.
4. La restructuration annoncée est conforme aux objectifs que poursuit le Secrétaire Général en vue de rationaliser l'organisation du travail, de l'alléger et de rendre le fonctionnement de l'ONU plus économe. La Suisse, qui est l'un des principaux contributeurs du système des Nations Unies, soutient toutes les mesures qui permettent à l'ONU d'améliorer son action et ses services et de maîtriser ses coûts, notamment dans le domaine économique et social.
5. En réunissant l'ECOSOC et la CDD, le Secrétaire Général entend renforcer l'interaction entre ces deux organes et en faire un instrument de direction de toute l'activité économique et sociale de l'ONU. Il a préféré le placer à sa portée immédiate et a de ce fait écarté la candidature présentée par la Suisse pour l'accueil à Genève du secrétariat de la CDD, qui avait pourtant reçu l'appui de la grande majorité des Etats membres. Il est vrai que l'installation de ce secrétariat à Genève impliquait l'adoption d'une philosophie de management différente de celle qui a prévalu, et lui aurait conféré un rôle plus technique. Le Secrétaire Général a choisi d'en faire un organe plus politique, lié à l'ECOSOC et propre à imprimer à tout le système une politique conforme et favorable au développement durable, sous sa haute surveillance personnelle et directe. La Suisse prend acte de ces décisions. Elle s'était engagée avec vigueur pour exposer sa conception de la CDD, tout en sachant qu'elle n'était pas la seule possible. La décision du Secrétaire Général ne nuit pas à la mise en oeuvre des objectifs fixés à Rio et offre des garanties d'efficacité et de visibilité à l'action des Nations Unies en faveur de l'environnement et du développement durable. De ce fait, ces décisions sont compatibles avec les buts que poursuit la Suisse dans ces domaines.
6. La Suisse collaborera pleinement avec le nouveau secrétaire de la CDD et de l'ECOSOC. Comme on le sait, elle s'est livrée à une intense campagne en vue de promouvoir ses idées et son offre a recueilli le soutien d'une majorité d'Etats. Non membre des Nations Unies, elle est cependant privée des moyens de faire valoir son point de vue avec plus de force et de chances de succès et ne peut donc que prendre acte de la procédure choisie

par le Secrétaire Général. La décision de ce dernier n'enlève rien à la détermination du Conseil Fédéral de réaliser à Genève la Maison de l'Environnement, qui regroupera les secrétariats dépendants du PNUE et renforcera le rôle de Genève dans ce domaine.